



COMMISSION SPORTIVE NATIONALE CRICKET

COMPTE RENDU

02/06/2026

1. TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match (la feuille de match et les Iroster des équipes) doivent être transmises à la Commission Sportive au plus tard le mardi suivant la rencontre à 11h00.

Cette obligation s'applique à toutes les situations, y compris en cas d'intempéries, d'absence d'une équipe, d'annulation de la rencontre ou de tout autre motif ayant empêché le déroulement normal du match.

Tout club ne respectant pas ce délai de transmission s'expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

2. RAPPEL DES CATÉGORIES ET DES DÉROGATIONS D'ÂGE APPLICABLES AUX COMPÉTITIONS

Catégorie	Année de naissance autorisées	Année de naissance autorisée sous dérogation
16U	2010 à 2013	2014
19U	2007 à 2010	2011
Sénior	2010 ou avant	2011

La dérogation peut être accordée aux joueurs et joueuses, sous réserve d'un accord écrit du président du club ainsi que du représentant légal du joueur ou de la joueuse concerné(e), et après validation par la Commission Sportive.

Tout club ne respectant pas la règle s'expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

3. RAPPEL DE LA MUTATION

Conformément à la réglementation en vigueur, une équipe Senior Masculine engagée en Division 1 ou en Division 2 ne peut inscrire sur sa feuille de match plus de trois (3) joueurs mutés.

Tout dépassement du nombre maximal de joueurs mutés autorisés pourra entraîner l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

4. CAS DE VILLENEUVE SUPER KING

L'ensemble des documents d'inscription pour la saison 2026 ont été transmis le 13 janvier 2026, conformément au courriel officiel adressé aux clubs par France Cricket.

Ces documents comprenaient la fiche d'inscription, ainsi que les liens vers les règlements sportifs applicables. Une réunion d'information s'est tenue le 24 janvier 2026, permettant à chaque club d'obtenir toutes les précisions nécessaires avant la clôture des inscriptions. À l'issue de cette réunion, VILLENEUVE SUPER KING s'est inscrit en Division 2. A la suite de l'Assemblée Générale de France Cricket et de la disponibilité d'une place en Division 1, VILLENEUVE SUPER KING a sollicité son inscription en Division 1. Par mail du 29 mai 2026, ils ont souhaité leur retrait de division1. Après un échange de mail avec le président de France cricket, ils ont saisi la commission éthique de France cricket. La commission d'éthique ayant été saisie de cette affaire par VILLENEUVE SUPER KING, la commission sportive est dans l'attente de sa décision avant de déterminer les suites à donner.

Afin de permettre un traitement rigoureux, conforme aux statuts et aux procédures internes de France Cricket, la Commission Sportive demande la transmission immédiate des documents suivants :
 Courrier officiel de saisine du club VILLENEUVE SUPER KING adressé à la Commission d'éthique, Compte rendu officiel de la Commission d'éthique relatif à ce dossier.

Ces documents sont indispensables pour permettre à la Commission Sportive d'étudier ce dossier dans des conditions conformes aux exigences de transparence, équité et bonne gouvernance.

Le Président du club VILLENEUVE SUPER KING est convoqué au siège de France Cricket :

Date : Mardi 09 juin 2026, Heure : 12h00

Lieu : Bureau de France Cricket, La présence du Président du club VILLENEUVE SUPER KING est requise afin de permettre à la Commission Sportive d'obtenir les éclaircissements nécessaires et de compléter l'instruction du dossier.

La Commission Sportive rappelle qu'elle ne peut instruire un dossier sans disposer du courrier officiel de saisine et du compte rendu officiel de la Commission d'éthique de France Cricket.

5. CAS DE CSPT SARCELLES

À la suite d'une erreur commise par le manager de match, les deux rencontres disputées le 24 mai, CSPT SARCELLES 2 vs SULTANS 2 et AC STAINS vs CSPT SARCELLES ont été déclarées non conformes à la réglementation en vigueur.

En conséquence, ces matchs sont annulés et seront reprogrammés à une date ultérieure. Les clubs concernés seront informés dès que les nouvelles dates auront été fixées.

6. DEMANDE D'ENTENTE

Numéro de licence	Nom	Club origine	Club destinataire	Date demande	Date validation	Décision CSNC
130475	PRAJAPATI Janish Rajesh	CRICKET CLUB DE ST BRICE 95	ACADÉMIE DE CRICKET DE STAINS	02/06/2026	02/06/2026	Approuvé

7. DEMANDES DE MUTATION

Numéro de licence	Nom	Club origine	Club destinataire	Date demande	Date validation	Décision CSNC
116927	JEEVARAJAH Jeeva Prathab	SARCELLES CRICKET CLUB	TAMIL UNION CLUB DE MELUN	22/05/2026	22/05/2026	Approuvé
121528	KRISHNA Sarath	KERALA TUSKERS AMBASSADORS	SARCELLES CRICKET CLUB	30/05/2026	02/06/2026	Approuvé
127079	MATAO Médéric	MOULI SPORT	ONE SINA	26/05/2026	27/05/2026	Approuvé
129315	WAINEBENGO Philippe	AS LOSSI	OLYMPIQUE DU NORD	01/06/2026	02/06/2026	Approuvé
130185	DAWILO-NIAVOU Jaimie, Kahyl	GRAIN DE SABLE LUECILA	ASSOCIATION SPORTIVE DE KOUMAC	31/05/2026	01/06/2026	Approuvé

8. VALIDATION DES MATCHS DU 30 AU 31 MAI 2026

Date Compétition	T=Terrain A=Arbitre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Validation	Commentaire
30/05/2026 - 11:00 D1 MAS	T=SARCELLES A=CSPT SARCELLES	AC STAINS 227/7 (20)	PFC SARCELLES 167/7 (20)	OK	-
30/05/2026 - 14:00 D1 MAS	T=SARCELLES A=PFC SARCELLES	CSPT SARCELLES 126/10 (16.5)	CREIL 184/10 (19.2)	OK	-
30/05/2026 - 11:00 D3 MAS	T=MANTES LA JOLIE A=RAJA CHOLA	ROUEN 166/7 (17.2)	VILLEJUIF 165/5 (20)	OK	-
30/05/2026 - 14:00 D3 MAS	T=MANTES LA JOLIE A=VILLEJUIF	RAJA CHOLA 236/7 (20)	MELUN 197/6 (20)	OK	-
30/05/2026 - 10:00 D3 MAS	T=DREUX A=DREUX	KERALA TUSKERS 81/1 (10.4)	THOIRY 78/10 (17.2)	OK	-
30/05/2026 - 10:00 D3 MAS	T=BAGATELLE A=SULTANS	AC STAINS 2 93/4 (13.3)	MONTREUIL 91/8 (20)	OK	-
30/05/2026 - 13:00 CDF MAS 19U	T=BAGATELLE A=MONTREUIL	AC STAINS 320/80 (40)	SULTANS 162/10 (29.4)	OK	-
30/05/2026 - 11:00 D3 MAS	T=AULNAY A=AULNAY	BALBYNIENS 3 97/3 (12.3)	PARIS ZALMI 3 96/9 (16.3)	OK	-
30/05/2026 - 14:00 D3 MAS	T=AULNAY A=AULNAY	VLB ZALMI 122/10 (19.2)	RISING STARS AUBERVILLIERS 164/6 (20)	OK	-

31/05/2026 - 11:00 D3 MAS	T=SARCELLES A=CSPT SARCELLES	ALL BLACKS 125/10 (15.4)	MELUN 166/8 (20)	OK	-
31/05/2026 - 14:00 D2 MAS	T=SARCELLES A=CSPT SARCELLES	COLOMBES 174/5 (18.2)	FRANCILIEN 173/9 (20)	NOK	-Absence de scoring: Pas de scoring sur application ni papier. --Sanction 10-1A : Amende de 50€ pour CSPT SARCELLES
31/05/2026 - 14:00 D2 MAS	T=DREUX A=PFC SARCELLES	CSPT SARCELLES 2 191/6 (19.5)	DREUX 2 190/2 (20)	OK	-
31/05/2026 - 11:00 D3 MAS	T=CHANTILLY A=PUC	AC STAINS 2 151/10 (19.1)	CCSB95 1 197/7 (20)	OK	-
31/05/2026 - 14:00 D3 MAS	T=CHANTILLY A=AC STAINS	CCSB95 2 161/10 (20)	PUC 2 163/8 (19)	OK	-
31/05/2026 - 10:00 D1 MAS	T=BAGATELLE A=SAINT DENIS STALLIONS	SULTANS 0/0 (0)	VILLENEUVE SUPER KINGS 0/0 (0)	NOK	-VILLENEUVE SUPER KINGS: Absence de l'équipe --Sanction 11-1A : Match forfait et amende de 400€ pour VILLENEUVE SUPER KINGS --SULTANS gagne par forfait
31/05/2026 - 13:00 CDF MAS 19U	T=BAGATELLE A=SULTANS	BALBYNIENS 103/1 (18.1)	SAINT DENIS STALLIONS 102/10 (20)	OK	-

9. PLANNING DES MATCHS DU 6 AU 7 JUIN 2026

Date	Compétition	Heure	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Terrain	Arbitre
Samedi 06 juin	D2 MAS	11:00	CSPT SARCELLES 2	BALBYNIENS 2	SARCELLES	SARCELLES
Samedi 06 juin	D3 MAS	14:00	PARIS ZALMI 3	SARCELLES	SARCELLES	CSPT SARCELLES
Samedi 06 juin	D3 MAS	11:00	CAEN	VILLEJUIF	MANTES LA JOLIE	MANTES LA JOLIE
Samedi 06 juin	D1 MAS	11:00	BALBYNIENS	SAINT DENIS STALLIONS	DREUX	DREUX
Samedi 06 juin	D1 MAS	14:00	AC STAINS	DREUX	DREUX	SAINT DENIS STALLIONS
Samedi 06 juin	D3 MAS	11:00	CCSB95 2	PFC SARCELLES 2	CHANTILLY	91 ROYALS
Samedi 06 juin	D1 MAS	14:00	SULTANS	91 ROYALS	CHANTILLY	CCSB95
Samedi 06 juin	D3 MAS	11:00	ALL BLACKS	EKOTA SC PANTIN 2	BAGATELLE	SULTANS
Samedi 06 juin	D2 MAS	14:00	SULTANS 2	EKOTA SC PANTIN	BAGATELLE	ALL BLACKS
Dimanche 07 juin	D1 MAS	11:00	PUC	SAINT DENIS STALLIONS	SARCELLES	CSPT SARCELLES
Dimanche 07 juin	D2 MAS	14:00	CSPT SARCELLES 2	SAINT DENIS STALLIONS 2	SARCELLES	PUC
Dimanche 07 juin	D1 MAS	11:00	DREUX	VILLENEUVE SUPER KINGS	DREUX	SULTANS
Dimanche 07 juin	D2 MAS	14:00	SULTANS 2	DREUX 2	DREUX	VILLENEUVE SUPER KINGS
Dimanche 07 juin	D2 MAS	11:00	BALBYNIENS 2	PARIS ZALMI 2	CREIL	CREIL
Dimanche 07 juin	D1 MAS	14:00	AC STAINS	CREIL	CREIL	BALBYNIENS
Dimanche 07 juin	D3 MAS	11:00	AULNAY	PARIS ZALMI 3	AULNAY	MELUN
Dimanche 07 juin	D3 MAS	14:00	ROYAL EVRY	MELUN	AULNAY	AULNAY
Dimanche 07 juin	D3 MAS	11:00	ARRAS	MONTREUIL	ARRAS	VALENCIENNES
Dimanche 07 juin	D3 MAS	14:00	MONTREUIL	VALENCIENNES	ARRAS	ARRAS

10. RÉCLAMATION / CONTESTATION

Pour contester une décision de la CSNC, le club doit adresser un courrier officiel par courrier électronique à l'attention du Secrétaire Général de France Cricket (secretaire.general@francecricket.com) dans un délai de sept (7) jours suivant la réception de la décision, accompagné d'un chèque de cent euros (100 €) à l'ordre de France Cricket, encaissé dès réception.

La contestation est examinée par le Bureau de France Cricket.

Si la contestation est acceptée, la somme versée est intégralement remboursée.

[Extrait de l'article 17.4 des règlements généraux des compétitions officielles et le code de conduite de France Cricket](#)

Publié par la commission Sportive avec l'approbation du Président CSNC, Jubaid Ahamed.